

Le Collet Saint-Pierre

Ce petit col est connu de tous les Valloirins et de nombreux touristes randonneurs qui arpentent, l'été, les pentes du rocher du même nom avant de prendre la piste des Dizeurs et, l'hiver, par les skieurs empruntant la même piste classée « verte ». Ils y admirent, à sa proximité immédiate, une très belle chapelle néo-gothique consacrée également à saint Pierre, en ignorant généralement, qu'au nord, se trouvaient, autrefois, un château sis sur la butte supérieure et de l'autre côté de la piste, au sud, un vieux village, les Sellettes, aujourd'hui disparu, établi dans le creux entre le rocher de Ratamorte et les premières pentes de la Sétaz. Ce dernier nom rappelle la selle des mulets fortement cambrée.

Ces dénominations, « collet » et « selle », conviennent tout à fait pour signaler le travail de l'ancien glacier du Galibier qui a creusé, là, dans les couches tendres derrière l'éperon calcaire de saint- Pierre, un **ensellement** par la dérivation d'une partie de la masse glaciaire en direction de la cuvette du centre, la principale passant par « La Borgée », au ras du rocher de Poingt- Ravier. (Le même phénomène, mais avec plus d'amplitude, a créé une échancrure sur l'échine de la chaîne de l'Épine, la masse glaciaire de dérivation, en se déversant, dans l'avant-pays a creusé un ombilic, emplacement du futur lac d'Aiguebelette).

Les Sellettes : par le collet et le vallon le prolongeant derrière Ratamorte, passait l'ancien chemin muletier qui rejoignait plus loin Bonnenuit et à partir de ce hameau, les quatre cols, du Goléon (vallée de la Romanche), du Galibier ou de la Ponsonnière (vallée de la Guisane) et des Rochilles (vallée de la Clarée, sous les pentes conduisant au col du Montgenèvre, permettant, bien avant le Mont- Cenis, le passage vers l'Italie. C'est ce que rappelle la légende de sainte Thècle qui reprit le chemin emprunté par des moines irlandais revenant d'Alexandrie d'Égypte, où ils avaient prié devant le tombeau de Saint- Jean- Baptiste. Partie sur leurs traces, elle ramena deux doigts et un pouce du Baptiste qui gagnèrent la crypte de la toute nouvelle cathédrale de Maurienne, ville qui grâce au pèlerinage devint Saint- Jean- de- Maurienne. A Valloire, sur ce passage fréquenté, des habitants de la « Vallée d'Or » ont créé, probablement au XI^e siècle, le premier village du lieu, Les Sellettes, quelques décennies avant que s'établisse sur la butte au-dessus de l'actuelle chapelle, le « château Saint- Pierre ». C'est ainsi que le Premier des Apôtres a été le premier « patron » de la paroisse de Valloire.

Selon l'ouvrage de Monsieur Georges Bretaudeau, « promenades archéologiques autour de Valloire » publié par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne (S.H.A.M.) en 1989, sur le sentier entre la chapelle saint- Pierre et Ratamorte, on peut observer des murs de deux mètres de haut de pierre sèche et des gros blocs, vers 1630 mètres d'altitude, sur une longueur de 160 mètres jusqu'à la hauteur du rocher de Ratamorte (quelques éboulis à ce niveau), au- delà, deux fonds de cabane également en pierre sèche et, plus près des Sellettes, un mur « cyclopéen » fait de gros blocs, d' une longueur de soixante mètres avec un épais talus de pierres le prolongeant à l'est sur 40 mètres. Cela fait penser à une barrière

constituant une première ligne de défense permettant à des guetteurs de se rabattre rapidement, type de structure fréquente lors de la protohistoire pré-romaine. Il n'est d'ailleurs pas sûr que la datation proposée par Mr Bretaudeau soit la bonne car des bases de mur de pierre sèche se retrouvent au sommet de la Roche Bernard, type de construction que Monsieur Jean Prieur dans l'ouvrage collectif « Valloire, la vallée d'or » rattache aux **clausurae augustanae**, « clôtures impériales » servant de système de guet et de protection de l'Italie proche (Cf. Montgenèvre) lors des invasions germaniques du III^e siècle après J.C. Quoiqu'il en soit, cela montre que Valloire avait déjà un peuplement plus ou moins permanent dès cette époque. Les repérages de Mr Bretaudeau, sur place, ont été effectués dès 1983. Depuis la végétation arbustive s'est considérablement renforcée et les traces de ces constructions ont été largement masquées. Il en a été de même pour le village proprement dit des Sellettes, moins à cause de la végétation que par l'établissement d'une piste desservie par le télésiège du Moulin Benjamin. Près d'un pylône électrique, il y avait une maison, d'autres plus près du rocher. Plus en amont, au-delà de clapiers, tas de pierre sèche, dans un bosquet, on peut observer encore les murs parfois hauts de deux mètres, de deux maisons desservies par un chemin en partie visible. Au-dessus de la piste de liaison entre l'arrivée du même télésiège et la piste verte, on peut aussi découvrir les ruines d'une autre maison et une magnifique **freidière**, construction semblable à un **borie** provençal, avec une très belle voûte de pierre sèche, possédant un fond rempli d'eau servant à refroidir le lait, la crème et d'autres aliments, le « frigidaire » de l'époque, ce qui laisse penser qu'il y avait une source à proximité. De cette freidière partait une sorte de chenal creusé au milieu d'une structure de pierre en épis, formant un S, distribuant l'eau aux maisons du bas. Le village était encore en partie habité après la II^e Guerre Mondiale, bien que Mr Bretaudeau signale que les maisons étaient des « mesures », en oubliant que plusieurs générations avaient trouvé en ce lieu des moyens d'existence dans le contexte de la civilisation alpine traditionnelle. Il y aurait eu, aux Sellettes, une chapelle Saint-Antoine fondée par le Révérend Michel Buisson en 1494. Elle a dû disparaître assez tôt car on sait que la population des Sellettes utilisait la chapelle Saint-Pierre comme chapelle villageoise avant le XV^e siècle et de nouveau au XVIII- XIX^e, quand le lieu de culte était en bon état. Le presbytère se trouvait d'ailleurs aux Sellettes. La présence de ce village rappelle combien était dense l'habitat rural autrefois bien que dispersé sur tout le territoire mis à part les sommets. N'oublions pas que Valloire en 1650 avait plus de 3000 habitants, plus du double du chiffre actuel.

Le château Saint- Pierre et la châtellenie de Valloire : cet édifice situé sur une butte dans la partie sud de la crête de Saint- Pierre n'est plus visible de nos jours, si ce n'est par les fondations du mur, côté nord. Cet ensemble complexe a été construit, à partir du XI^e siècle, limité à l'époque, au donjon, dans la partie haute vers 1580 mètres d'altitude, à plus de 120 mètres au-dessus de la Valloirette, mais qui s'est diversifié, par la suite, puisqu'on parle, au XVI^e, de trois tours avec six pièces, auxquelles il faut ajouter celles du donjon, une étable, une cave et une citerne et, bien sûr, un mur d'enceinte faisant le tour des à-pics et prenant appui sur une porte-tour rejetée vers l'aval, faisant face, au sud, à la chapelle castrale

édifiée en contrebas. Au XI^e siècle, la *Chronique de la Novalaise* concernant l'origine et les possessions de cette très importante abbaye du Val de Suse affirme que Charlemagne en 783 lui aurait donné les territoires des Arves, d'Aiton et de Valloire, en Maurienne. Pourtant, en 1184, une bulle du pape Lucius III fait remonter au petit fils de Clovis, Gontran, le don de villages, en 579, au premier évêque de Maurienne Felmase qu'il aurait aidé à s'installer en sollicitant la création du diocèse comprenant aussi le Val de Suse et échappant ainsi à toute tutelle de l'évêché de Turin, en Italie. En cette occasion, Felmase aurait reçu deux paroisses de rive droite de l'Arc, Argentine et saint-André et, en rive gauche, celles de Saint-Jean de Maurienne et son arrière pays, Villargondran, Jarrier, Saint-Pancrace, Fontcouverte, Villarembert, les Albiez et les Arves, puis Montricher, Albanne et Valloire ! Il y a bien dans ces deux assertions, une contradiction que l'on peut résoudre ainsi : l'abbaye de Novalaise, après deux expéditions sarrazines, aurait perdu une grande partie de sa puissance et certaines de ses possessions seraient passées aux mains de l'évêque local. Il est tout à fait sûr qu'au XII^e siècle, Valloire est bien une seigneurie temporelle appartenant au maître du diocèse, par ailleurs seigneur ecclésiastique et représentant de l'autorité du pape. Une tradition relevée par l'abbé Truchet laisse entendre qu'il y avait, avant le château, un prieuré bénédictin : on aurait trouvé dans la cour du château, des tombes des moines. Cela n'empêchait pas qu'il y ait au moins, une tour de guet car l'emplacement était stratégique et permettait de surveiller tout le sud de la vallée conduisant par Névache au Montgenèvre, comme on l'a déjà souligné. On n'a la preuve réelle de l'existence d'un château qu'au XIII^e : en 1269, le testament de Monseigneur Anthelme de Clermont, évêque de Maurienne restitue « à Noble Humbert Pirus, de Maurienne, la maison qu'il a faite dans le château de Valloire ainsi que le moulin, sous le château ». Dans le système féodal de cette période, Valloire constitue une *châtellenie* comprenant aussi Albanne, Valmeinier et Saint-Martin d'Arc. L'évêque a donc dans son diocèse plusieurs châtellenies comme le comte de Savoie (celui-ci ne possède alors, en Maurienne, que la châtellenie de Saint-Michel). Le châtelain est tout d'abord un familier laïc de l'évêque. Par la suite, ces hauts personnages seront issus des notables de Valloire, ayant les pouvoirs d'un chef de garnison, de responsable de la police, de percepteur et de juge local. Il avait sous ses ordres, un ou plusieurs métraux, un clerc qui deviendra plus tard un notaire et un greffier. Toutefois, la toute puissance temporelle de l'évêque va être battue en brèche par la révolte des Arves en 1326 : celle-ci ne sera matée qu'avec l'aide des troupes du comte de Savoie. En conséquence, le Traité de Randens de 1328 fait passer les châtellenies de l'évêque en « terre partagée » (autorité conjointe comte et évêque) sauf Argentine, Saint-André et Valloire qui n'ont pas aidé la révolte. Elles restent donc dans la « terre épiscopale » jusqu'au XVIII^e siècle ! C'est pourquoi on adjoindra Montricher à la châtellenie de Valloire. Au XV^e siècle, en 1430, Aimon de Gerbais, évêque, alberge (donne en concession) les mines de fer de la châtellenie à Urbain du Mollard de Saint-Jean de Maurienne. L'évêque a donc bien récupéré sa puissance, même aux dépens des châtelains locaux mais l'ancien comte, devenu duc de Savoie en 1419 a des ambitions. Le duc Louis, successeur de son père Amédée VIII, écrit à l'évêque de Maurienne, en 1438 : « Nous défendons (à nos officiers) de s'immiscer, à l'avenir... dans les dites charges,

rétractant tout ce qu'ils ont pu faire au préjudice de l'église de Maurienne. Nous prenons les habitants...de la dite châtelanie de Valloire, sujets de l'évêque, sous notre protection et sauvegarde spéciale, sans préjudice de la juridiction dudit évêque et de ses successeurs, à la condition que ces habitants ou le châtelain de Valloire en leur nom payeront, pour cette sauvegarde, chaque année, le jour de la Nativité de Notre Seigneur, la somme de vingt-cinq livres fortes entre les mains de notre châtelain de Maurienne...(à Saint- Michel). C'était reprendre d'une main ce qu'on prétendait avoir cédé de l'autre ! Toutefois, sans compter avec la capacité de résistance du conseil et des syndics de Valloire capables de soutenir des procès pendant de nombreuses années (le procès concernant une forêt d'Albanne dura quatre siècles et se conclua à l'avantage de Valloire). En 1515, les troupes de François Ier passent le Mont- Cenis, entraînant des dépenses pour le duc et l'évêché ; celui-ci se retournant contre Valloire exige 125 florins comme quote - part de la communauté. Les syndics refusent tout net et répondent « qu'ils ne peuvent être forcés à quelques contribution...attendu qu'ils sont tenus, eux aussi, de garder le col du Galibier, laquelle garde est pour eux une charge très lourde. En janvier 1516, Louis de Gorrevod, évêque et prince de Maurienne y répond favorablement. Les syndics résistent même à l'entretien du château. En 1561, à la suite d'une réquisition de Francesco Passotto, procureur de l'évêque Brondolesius, les syndics Maîtres Hugoz Grange, Colomban Martin et Michel Donzel promettent de réparer le château pour 630 écus soit environ 20000 euros. Mais les travaux ne sont pas exécutés et l'état des ruines s'aggrave. Les notables de Valloire dès le XVI^e siècle devinrent à leur tour châtelains, en titre, tout en habitant dans leur propre demeure. Cependant, la juridiction ordinaire de l'évêque reste en place : une ordonnance de Monseigneur Valperga de Masin, à la tête du diocèse de 1686 à 1736 rappelle à Vincent Roche, notable et châtelain de Valloire, les prescriptions relatives au catholicisme (seigneurie spirituelle) « et parce qu'ils se commettent beaucoup d'agressions, larcins...embrasements de maisons...et désordres tant de nuit que de jour qui ne se peuvent justifier, sont faites expresses défenses à tous subjects...qu'ils n'ayent à fréquenter les cabarets et tavernes...ni marcher de nuit avec armes offensives, à peine de vingt-cinq livres fortes...Pour l'utilité et profit du bien public, il est commandé à tous les syndics qu'ils tiennent suffisamment réparés les ponts et cheimins publics.., les particuliers doivent entretenir les cheimins publics le long de leurs propriétés...aux pêcheurs et chasseurs,(avant toute vente) de présenter (d'abord) au châtelain pour payer raisonnablement tout produit, sçavoir (par exemple) pour chaque livre de truites un florin...et ce à peine de dix livres fortes et confiscation (seigneurie temporelle). Ces tracasseries déclenchent à Valloire, en 1736, une véritable émeute : les paysans pillent les greniers de l'évêque et aucun homme n'accepte de déposer devant le gouverneur qui signale « qu'il y a eu allumage des feux en signaux, son du tocsin, des tirs de fusil, enfoncement par hache de l'écurie épiscopale, des blessures causées aux mulets et des gerbes de blés traînées dans les rues »...Face aux contestations et procès, en 1768, Monseigneur de Martiniana abandonne au roi Charles- Emmanuel III tous les droits de sa juridiction temporelle, ne gardant que le revenu de la mense épiscopale(terroir réservé à l'évêque). Il propose aux habitants de se libérer de toutes charges en lui versant chaque

année, 2500 livres de rente. Les charges concernaient la dîme des agneaux et taxes sur les brebis, dîme du grain (une gerbe sur douze), péages sur les commerçants étrangers à Valloire, droits en nature sur les fiefs. Au total ces droits étaient estimés à 71414 livres soit 2500 livres de rente annuelle. Valloire paya en 1778, 17857 livres soit le quart du capital. Mais la Savoie devint française entre 1793 et 1815. Il n'était plus temps de réclamer quoique ce soit.

La chapelle Saint- Pierre : l'édifice primitif, déjà à l'emplacement actuel, fut construit au plus tard, au XIII^e siècle, en même temps que le château et bâti probablement en style roman. Bien que dépendante du château (les textes la désignent comme chapelle castrale), elle fut dévolue aussi à la communauté villageoise des Sellettes qui ne possédait pas de lieu culte propre et de terre consacrée. En 1931, les fouilles, côté nord, ont permis d'exhumer de nombreux squelettes et un sarcophage de tuf, apportant la preuve qu'il y avait à cet endroit un *enclos paroissial au Moyen- Age*. *Les restes humains furent ensevelis sous l'autel de l'actuelle chapelle*. Toutefois, les laïcs du village ressentirent le besoin d'avoir leur propre chapelle bâtie à la fin du XV^e siècle et consacrée à Saint Antoine. La chapelle Saint- Pierre ne fut utilisée que par les gens du château, officiers de l'évêque et gens d'armes. Elle ne fut pas plus entretenue que le château signalé en ruines dès le XVI^e siècle. Elle fut également délaissée par la construction, au moins dès le XV^e siècle, d'une église probablement aussi de style roman, en *Place*, servant définitivement d'église paroissiale. A la fin du XVII^e, un vicaire, le Révérend Bonnivard, prêtre plébaniste (à qui était dévolu les revenus liés à un lieu de culte sous l'autorité du curé de Valloire, devenu plébain par la grâce de Monseigneur Hercule Berzet, de son vrai nom Ercole Berzetti, qui consacra en 1682, l'église baroque Notre- Dame de l'Assomption) et Recteur (ayant autorité sur une école) écrivit une lettre au Vicaire Général et Official de Maurienne pour lui apprendre qu'il avait succédé dans cette charge au Révérend Dalbanne mais qu'il n'avait pu y dire la messe eu égard au mauvais état du lieu constaté par Maître Jean- François Gallice, notaire de Valloire. En outre, Rd Bonnivard ne pouvait se loger sur place. Le 28 mars 1715, une relation de Jean- Baptiste Balbis, Vicaire Général et Official et de Jean Savoye, métral de Valloire enjoint « aux syndics, Honorables François Rapin et Gaspard Martin, en présence de Simon Retornaz, témoin requis, aux conseillers et aux communiers...de pourvoir aux réparations sous peine de privation de leur droit de patronage » (permettant de nommer le vicaire du lieu). Le cadastre sarde de 1732 la qualifie d'église à cause de la présence d'un cimetière. Les réparations furent effectives au XVIII^e car en 1793 la chapelle était bien administrée par un plébaniste et possédait un bénéfice assez étendu Mais de nouveau le lieu de culte fut délaissé. Au temps du curé Martin Bellet, de Beaune (1852-1862), la population disait : « il y aura de mauvaises récoltes si elle n'est pas reconstruite ». Le curé ouvrit une souscription en 1855 qui rapporta suffisamment d'argent. Les plans d'un nouvel édifice de style néo-gothique furent dessinés par l'architecte Fivel. Pendant l'hiver 1855-1856, particulièrement doux, la population apporta des matériaux. Les travaux commencèrent en 1857 : en déblayant les ruines, on découvrit des tombeaux et des ossements même sous les murs du chœur. Monseigneur Vibert, évêque de Maurienne, autorisa leur ensevelissement derrière

l'autel. On procéda à la bénédiction de la première pierre, au milieu du chœur, cérémonie conduite par le Révérend Marcoz, Supérieur des missionnaires diocésains, en présence de toute la population. En fin de mission, le 20 juin 1857, on planta une croix sur un roc, au sud-ouest de la chapelle. En 1858, la voûte fut construite avec des blocs de tuf récupérés dans les quelques ruines du château mais aussi tirés de la carrière des Villards. Des vitraux furent mis en place en octobre 1858. La chapelle proprement dite était terminée. Cependant, on lui adjoignit un clocher en 1859, une cloche fondue en 1864 chez Collet de Lyon offerte par Jean- Dominique Martin, fils de Jean- François. La grande croix de 7 mètres de haut sise sur le rebord nord du rocher Saint- Pierre ne fut dressée qu'en 1908, sous l'impulsion du curé Durieux qui affirmait: « Vue de tous les villages qu'elle protège, elle est une sauvegarde plus efficace que le château ! » En 1931, le curé Emmanuel Rostaing, de Saint- Colomban des Villards, constatant de nouvelles dégradations fit faire un devis de travaux d'un montant de 7000 francs avec de nouvelles fouilles du côté nord : on trouva un sarcophage daté du VIII^e siècle et d'autres tombes. Le crépi fut refait et les vitraux remplacés. La chapelle fut entièrement rénovée en 1934, année pendant laquelle on changea la croix du site. En 1992, une nouvelle croix fut érigée au sud-ouest, nouveau crépissage et nouvelle couverture mis en place par la commune. En 1994, Madame Nathalie Petit, artiste-peintre locale, illustra par de grands panneaux modernes épurés des scènes de l'Évangile consacrées à Saint- Pierre : du côté nord, des scènes concernant Simon –Pierre et son frère Jacques, pêcheurs (textes de référence dans « l'Évangile de Marc,1,16-17 » et dans « Mathieu14,28-29 » où Jésus donne ordre à Simon-Pierre de marcher sur les eaux) -; du côté est, au fond chœur, trois panneaux, à gauche, les brebis du Seigneur (textes dans « Luc,15,1-7 » et dans « Jean,21,15-17 »- Pais mes brebis), au milieu, Simon- Pierre sur lequel se bâtera l'Église et à droite, Jésus et Pierre (pour les deux tableaux, références dans « Mathieu 16,17-18 ») ; sur le côté sud, le reniement de Pierre à la suite d'une question posée par une servante du Grand- Prêtre (le texte se trouve dans « l'Évangile de Marc,14,66-67 »). Une statue de Pierre, en bronze, est posée sur un socle, derrière l'autel.

Conclusion : Vous l'avez compris. Vous vous trouvez dans un lieu chargé d'histoire, aux origines de la communauté de Valloire. Certes, les traces concernant les gouvernants (le château) et les paysans (Les Sellettes) ont largement disparu, mais si on a du temps, on peut cependant retrouver encore des témoignages de cette vie riche du passé. Nous avons gardé, toutefois, la sentinelle du lieu, cette chapelle qui rappelle qu'en ce village, le premier des Apôtres est associé à Marie fêtée ici sous le vocable de Notre- Dame de l'Assomption dont la fête va être célébrée ce 15 août. Ainsi, si en l'église baroque de Place (le centre) se déroulent les grandes manifestations du festival de musique baroque, nous n'avons jamais oublié de nous promener, accompagnés de musiciens, chaque année, autour d'une de nos 17 chapelles, monument modestes, qui honorent aussi, « les Très Riches Heures de Valloire » !

Jean- Claude Magnin